Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

# La Cove signe le renouvellement de sa labellisation ‘Pays d’art et d’histoire’




**La communauté d’agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove) est labellisée ‘Pays d’art et d’histoire du Ventoux Comtat Venaissin’ depuis 1998. Elle vient de signer le renouvellement de la convention pour la période 2023-2033, ce qui en fait, à ce jour, l’unique collectivité à avoir obtenu le renouvellement de sa labellisation en Vaucluse.**

Créé en 1985, le label ‘Pays d’art et d’histoire’ est attribué par le Ministre de la Culture aux territoires qui, conscients des enjeux que représente l’appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s’engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le réseau compte 207 Villes et Pays d’art et d’histoire, dont 10 en région Provence-Alpes-Côte d’Azur. Au

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

sein du département de Vaucluse, la Cove est à ce jour la seule collectivité à avoir obtenu le renouvellement de sa labellisation. Depuis l'obtention du label en 1998, l'agglomération a déployé une importante offre culturelle de proximité en direction de tous les publics, sur le territoire intercommunal.

**Un projet multidimensionnel**

Les actions du 'Pays d'art et d'histoire' sont à la fois à dimensions culturelles, sociales, éducatives, économiques et touristiques. C'est un acteur légitime sur les sujets d'études scientifiques, de conservation et de restauration des patrimoines, matériels et immatériels, nécessaires en amont du travail de valorisation.

L'objectif de la labellisation est de développer une politique de valorisation du patrimoine pour intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville. Pour ce faire, la Cove doit répondre à certains critères comme disposer d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine dirigé par un chef de projet 'Ville ou Pays d'art et d'histoire', proposer de la documentation présentant le patrimoine, ainsi que le programme des actions telles que des visites, des expositions, ou des conférences. L'agglomération doit également organiser des visites-découverte conduites par des guides-conférenciers, mettre en place un service éducatif à l'attention du jeune public, créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine accueillant une exposition permanente.

**Un patrimoine valorisé**

Le label 'Pays d'art et d'histoire' est aussi un gage d'excellence pour la valorisation du patrimoine. Il permet une meilleure visibilité des actions menées, des conseils et de l'expertise avec l'aide des services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), un appui du réseau national 'Villes et Pays d'art et d'histoire' pour des échanges d'expériences et de savoir-faire, ainsi que de l'aide aux subventions du ministère de la Culture.

Le label permet la création et le pilotage des différents dispositifs et outils d'urbanisme qui règlementent le territoire. La Cove a déjà mis en place deux dispositifs d'aides financières : une convention avec la Fondation du Patrimoine en faveur des particuliers, et un fonds de concours patrimoine de 800 000€ en faveur des communes. L'agglomération participe également au pilotage de divers outils tels que la charte du parc naturel régional pour 15 des 25 communes du 'Pays d'art et d'histoire', la transformation de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine en site patrimonial remarquable, ou encore les plans locaux d'urbanisme pour un grand nombre de communes. Ainsi, durant les 10 prochaines années, la Cove va pouvoir poursuivre ce travail-là.

V.A.